

ENTENTE DE PRODUCTION ET D'UTILISATION No :

ENTRE : _____ ET : _____
 "le Photographe" "le Client"

PROJET ANNONCEUR : _____

DESCRIPTION PHOTO UNIQUE, ou SÉRIE DE PHOTOS. DATE PRÉVUE : _____

UTILISATION VISÉE

SUPPORT(S) DE REPRODUCTION	QUANTITÉ	DURÉE	TERRITOIRE COUVERT
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

* **Les droits exclusifs du Photographe sont limités par l'utilisation visée.**
 - Le Photographe s'engage pendant une période de _____ à ne pas permettre des utilisations de la ou des Photo(s) par des tiers sur le territoire suivant _____
 - Le Photographe pourra au terme de l'entente réutiliser les ou la Photo sous réserve des droits du Client s'il y a lieu.

- Honoraires du photographe _____
 - Utilisation visée _____
 - Recherche et préparation _____
 - Assistant _____
 - Styliste _____
 - Maquilleur / Coiffeur _____
 - Matériel photo _____
 - Tirage _____
 - Fond / décor / accessoire _____
 - Déplacement/messagerie _____
 - Divers _____
- Le paiement des modèles est à la charge et la responsabilité du Client.

MODALITÉ DE PAIEMENT TOTAL : _____ - \$

La facture est payable sur réception. Sur les coûts de production et les honoraires de Photographe des frais mensuels d'administration de _____ % par mois de retard (_____ % annuel) sont calculés depuis la date de facturation et applicables après _____ jours.

- 1- L'utilisation visée est transmissible à l'Annonceur uniquement.
- 2- Les parties s'engagent à faire respectivement état de leur nom si l'une ou l'autre reçoit une mention ou un prix.
- 3- L'entente sera annulée rétroactivement faute par le Client d'effectuer le paiement complet de la facture dans les _____ jours de la réception d'un avis à cet effet.
- 4- Toute Photo fournie au Client devra être remise au Photographe au terme de l'utilisation visée. En cas de perte ou détérioration partielle ou totale de la ou des Photo(s) remise(s) au Client par le Photographe, les parties fixent la valeur de cet ou ces exemplaire(s) à _____ \$.
- 5- Le Client a la responsabilité d'avoir un représentant dûment mandaté à la prise de vue. Advenant l'absence du Client ou de son représentant, la ou les Photo(s) seront considérée(s) comme ayant été acceptée(s).
- 6- Le Client est responsable de tous les frais de production encourus s'il annule l'entente. En plus, le Client devra 25% des honoraires de prise de vue du Photographe si l'avis est donné dans les 48 heures/50% pour 24 heures d'avis/100% la journée même.
- 7- Ce document fait en double exemplaires lu, signé et retourné au Photographe par le Client tient lieu de CONTRAT.

Signé à : _____ le : _____ Signé à : _____ le : _____

Signature du Photographe ou de son représentant mandaté Signature du Client ou de son représentant mandaté



Nom du Signataire en caractères d'imprimerie